Délibération Du Comité Syndical Du 04 juillet 2024

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

☑ sa publication sur le site internet du SITAC le 17/07/2024

☐ sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture le 15/07/2024

Id S2low: 062-256204033-20240704-D1\_04\_07\_2024-DE

Le président du SITAC, Philippe MIGNONET

# D1 : <u>Modification de droit commun du PLU de la commune</u> de Calais – Avis

Rapporteur : Monsieur Philippe MIGNONET, Président du SITAC

Autorité Organisatrice au titre de la loi d'orientation des mobilités (LOM) pour l'agglomération urbaine du Calaisis, le SITAC est appelé de droit à émettre un avis sur l'ensemble des Plans Locaux d'Urbanisme des communes situées au sein de son ressort territorial.

La compétence « documents d'urbanisme » ayant été transférée à l'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 ; par courrier reçu le 13 juin 2024, Madame la Présidente de Grand Calais Terres et Mers nous a transmis un projet de modification du PLU engagé par la commune de Calais, visant à apporter un changement au règlement graphique.

Il s'agit d'une modification de droit commun prévue par les articles L.153-36 à L.153-44 du code de l'urbanisme.

En l'espèce le projet de modification du PLU prévoit la disposition principale suivante :

- la zone UGa (activités à dominante commerciale, artisanale et de bureaux) située à l'angle du boulevard Curie et de la rue du Four à Chaux est classée en zone UAa (zone urbaine spécifique de centre-ville). Cette modification pourra faciliter la reconversion d'une friche industrielle en menant une opération de renouvellement urbain à vocation d'habitat comportant aussi des commerces et/ou services.

Considérant que les préconisations prévues au Plan de Déplacement Urbain sont respectées,

Sur avis favorable du Bureau, le Comité:

> **DONNE** un avis favorable à la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Calais.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

Philippe MIGNONET

## **COMITE SYNDICAL**

\_\_\_\_\_

## SEANCE DU 04 JUILLET 2024 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-quatre, le jeudi quatre juillet, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Philippe MIGNONET, sur la convocation qui lui a été adressée le lundi vingt-quatre juin.

#### **Présents**:

#### *Titulaires*:

Monsieur Sébastien CASTELLE Madame Anne DECAESTECKER Monsieur Bernard DELALIN

Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE

Monsieur Jean-Michel DORET Madame Thérèse DUPUY

Monsieur Michel HAMY

Monsieur Frédéric HENOT

Monsieur Jean-François LACROIX

Monsieur Guillaume LOEUILLEUX

Monsieur Fabrice MARTIN

Monsieur Philippe MIGNONET

Monsieur Yves SANDRAS

Madame Frédérique VAN ROOY

#### Excusés:

Monsieur Guy ALLEMAND

Madame Patricia BASSET

Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Philippe MIGNONET

Monsieur Guy BEGUE

Monsieur Patrice CAMBRAYE

Monsieur Guy HEDDEBAUX

Monsieur Jean-Marc LEROY

Monsieur Jacques MERLEN

#### Absents:

Monsieur Marc BOUTROY

Madame Adeline DECLERCQ

Monsieur Laurent LENOIR

Madame Laurence LOUCHEZ

Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN

Monsieur Jean-Luc MAROT

Madame Maïté MULOT-FRISCOURT

Madame Corinne NOËL

Madame Claudia ROBERT

### Suppléants:

Monsieur Dominique DARRE Monsieur Patrick CROMBEZ Monsieur Ladislas LOZANO

Nombre de membres : 31 Quorum : 16 Nombre de présents : 17 Voix exprimées	: 18
---	------